

# Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 19 juin 2018

## ÉLECTION PARTIELLE PROVINCIALE SAINT-BONIFACE — MARDI 17 JUILLET LES ÉLECTEURS SONT ENCOURAGÉS À S'INSCRIRE

Une élection partielle a été déclenchée pour permettre aux électeurs de la circonscription de Saint-Boniface d'élire un nouveau député provincial.

### Carte d'information de l'électeur

Des cartes d'information de l'électeur seront envoyées aux électeurs dont le nom figure sur la liste électorale préliminaire pour l'élection partielle de Saint-Boniface. L'objectif de la carte d'information de l'électeur est d'informer les électeurs au sujet de l'élection à venir, de confirmer qu'ils sont inscrits pour voter et de leur fournir des renseignements sur où et quand voter. Toutes les cartes d'information de l'électeur sont regroupées dans une seule enveloppe par domicile.

Les électeurs admissibles de Saint-Boniface sont encouragés à communiquer avec le bureau du directeur du scrutin dans les cas suivants :

- ils n'ont pas reçu de carte d'information de l'électeur et désirent s'inscrire pour voter;
- leur nom ou leur adresse est incorrect sur la carte d'information de l'électeur;
- il y a des électeurs à ce domicile qui n'ont pas reçu de carte d'information de l'électeur, parce que ce sont de nouveaux citoyens canadiens ou des personnes qui viennent d'avoir 18 ans, et qui désirent s'inscrire pour voter.

### Admissibilité des électeurs

Pour être admissible à voter, il faut :

- être citoyen canadien;
- être âgé d'au moins 18 ans le jour du scrutin;
- avoir résidé au Manitoba depuis au moins six mois le jour du scrutin;
- résider dans la circonscription de Saint-Boniface.

### Inscrivez-vous pour voter

Les électeurs qui désirent s'inscrire doivent être prêts à s'identifier, au moyen soit d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement soit de deux autres pièces d'identité. Pour une liste complète des pièces d'identité acceptables, visitez :

<http://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/IDRequirements>. Les électeurs peuvent s'inscrire au bureau du directeur du scrutin ou à leur domicile, sur rendez-vous. Le bureau du directeur du scrutin est ouvert tous les jours de 8 h à 20 h. Sauf le dimanche où il est ouvert de midi à 18 h.

Une fois qu'ils sont inscrits, leur nom sera ajouté à la liste électorale pour Saint-Boniface. La date limite d'inscription et de mise à jour les renseignements est le jeudi 28 juin.

Les électeurs admissibles de la circonscription de Saint-Boniface qui ne sont pas inscrits peuvent quand même voter s'ils prêtent serment et s'identifient au centre de scrutin.

**Bureau du directeur du scrutin de Saint-Boniface**

Paroisse Sainte-Famille

774, rue Archibald

Winnipeg

Téléphone : 204 948-0632

[ROSaintBoniface@elections.mb.ca](mailto:ROSaintBoniface@elections.mb.ca)

-30-

*Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.*

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :

Alison Mitchell, gestionnaire des communications et des renseignements au public

Téléphone : 204 945-7379; sans frais : 1 866 628-6837

Courriel : [amitchell@elections.mb.ca](mailto:amitchell@elections.mb.ca)